

**Critérium Fédéral Régional**  
**Liste des absences**

La Commission Sportive Régionale arrête, à compter de la saison 2024/2025, la liste des absences qui entrent dans le cadre du forfait excusé et justifié et qui donnent droit à un maintien exceptionnel, dans la saison :

- Voyages scolaires
- Service National Universel
- Décès (parents, enfants, fratrie)
- Hospitalisation
- Sélection ou stage de sélection national de la DTN, ou régional, ou des fédérations affinitaires et associés
- COVID

Françoise LAPICQUE

Présidente de la Commission Sportive Régionale

